

# LA PRESSE EN REVUE...



**VENDREDI 14 MARS 2014**

## SOMMAIRE

- 1) Ouverture
- 2) Devinette
- 3) Elle fait son boulot
- 4) UMPanique...
- 5) Un petit refoulé
- 6) Triste spectacle
- 7) Interdit de...
- 8) Pujadas tremble!!



Gérard Diez La Presse en Revue

## **I) Affaire Copé : ouverture d'une enquête préliminaire sur les finances de l'UMP**



Le 27 février le magazine Le Point avait publié une enquête faisant état de prestations surfacturées à l'UMP, notamment lors de la campagne présidentielle de 2012, par la société Bygmalion fondée par deux proches du patron de l'UMP, Jean-François Copé. | Joël Saget

Une enquête préliminaire a été ouverte le 5 mars dernier par le parquet de Paris sur des accusations de prestations surfacturées à l'UMP, affirme Le Monde ce jeudi.

Cette enquête vise «implicite» le président de l'UMP Jean-François Copé et les marchés obtenus par Event & Cie, filiale de la société de communication Bygmalion, pendant la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2012.

Dans un communiqué, l'UMP souligne avoir appris ce développement «par la presse», dit l'accueillir «avec sérénité» et prend «acte du fait» que le ministre du Travail «était informé de l'ouverture de cette enquête avant qu'elle ne soit rendue publique, puisqu'il l'a évoquée en direct ce matin sur Europe 1».

Selon Le Monde, les investigations ont été confiées à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales. Elles visent à établir d'éventuelles infractions de «faux», «abus de biens sociaux» et «abus de confiance». Selon Le Point, Events & Cie aurait empoché au moins 8 millions d'euros durant la campagne de 2012, pour l'organisation des meetings.

«On en est au stade des vérifications» sur ces accusations d'irrégularités de facturations, a confirmé une source judiciaire. De son côté, l'avocat de Jean-François Copé, Me Hervé Temime, s'est refusé à tout commentaire.

Le magazine Le Point avait reproché le 27 février à Jean-François Copé d'avoir puisé dans les caisses de son parti pour surfacturer des prestations de Bygmalion. Cette agence de communication avait été fondée par deux intimes de Jean-François Copé. On y retrouve Bastien Millot, qui fut son directeur de cabinet à Meaux (ville dont il est le maire) et Guy Alvès, son ancien chef de cabinet à Bercy, quand il était ministre du budget (2004-2007). Jean-François Copé, comme Bygmalion, avait dénoncé des «accusations mensongères» et avait déposé une plainte en diffamation contre l'hebdomadaire.

leparisien.fr

## II) La paille et la poutre



Anne Sinclair

Directrice éditoriale du Huffington Post



Ah le sacro-saint équilibre ! Entre la paille et la poutre. D'un côté, les atermoiements et les embarras d'un gouvernement "amateur", comme dit l'éditorial du Monde d'hier, et de l'autre une équipe de "professionnels" (dixit encore Le Monde) qui, connaissant l'appétit de la classe politico-médiatique pour l' "élément nouveau", met l'accent sur les faux plis du tapis dans lequel Christiane Taubira s'est pris les pieds, en balayant avec désinvolture ce que les documents brandis par la ministre confirment des soupçons des juges à l'égard de l'ancien Président.

### La paille d'abord, qui n'est pas minuscule.

Oui, Christiane Taubira, n'a pas dit (toute) la vérité : elle n'était peut-être pas au courant du détail de la transcription des écoutes, mais elle l'était de la raison globale pour lesquels les magistrats écoutaient Nicolas Sarkozy, alias Paul Bismuth. Pourquoi ne l'a-t-elle pas dit ? Pourquoi, de demi-aveux en demi-aveux, on découvre qu'elle en savait plus qu'elle ne l'a reconnu ? Est-ce parce que le gouvernement ne veut pas tout dire, au nom du principe que la transparence absolue est impossible et pas souhaitable ? Erreur, quand on voit l'ampleur de l'affaire. Est-ce parce que la gauche, par obsession dangereuse de pureté, veut démontrer coûte que coûte qu'elle n'intervient plus dans les investigations des juges contrairement à ce qu'elle reprochait à ses prédécesseurs, et que, plus encore, qu'elle s'en tient éloignée ? Est-ce parce que dire "on savait", alimente le poison de ceux qui crient au complot ? Dans tous les cas, c'est raté : il est manifeste que la Garde des Sceaux est globalement informée des actions des juges dans les questions aussi sensibles. Et que la droite réussit aujourd'hui à

retourner la charge de la preuve et crie à la conspiration.

### **La poutre, maintenant, qui n'est pas mince.**

Tout se passe comme si on exonérait l'ancien Chef de l'Etat de toute action sulfureuse au motif qu'on en a déjà parlé. Nicolas Sarkozy a des affaires bien embarrassantes qui lui collent aux basques, mais on l'a déjà tellement dit que ce ne sont pas des papiers, rédigés par des magistrats suspicieux, qui vont apporter un quelconque élément nouveau ! Et pourtant : pour le citoyen concerné, il n'est pas indifférent que les phrases de Madame Houlette, la procureur générale financière exprimant ses doutes sur les conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat, la possible violation du secret de l'instruction ou l'éventuel trafic d'influence, aient été écrites noir sur blanc. Pas indifférent de savoir si oui ou non l'ex-président a été en relation avec un haut magistrat qui lui donnait des informations sur les perquisitions à venir. Pas indifférent de savoir que l'ex-président avait pris une ligne sous un nom d'emprunt, même si on peut comprendre que se savoir écouté est insupportable et qu'on veut y échapper. Bref, les éléments de ces lettres ne sont en rien des preuves et valent seulement pour faire comprendre qu'il y a, pour les magistrats, matière à investigation, mais ils paraissent suffisamment importants pour qu'on s'y arrête au moins autant que sur les omissions fâcheuses de Christiane Taubira.

De la même manière que la droite a beau jeu de rappeler que la gauche d'hier a pêché contre la justice en matière d'écoutes téléphoniques (écoutes dites "de l'Elysée" sous le septennat de François Mitterrand) ; de la même manière, on peut se demander ce qui est le plus grave : ne pas être transparent au sommet de l'Etat, et s'enfermer dans des dénégations en chaîne, ou avoir tant d'affaires judiciaires qui poursuivent un ancien Président redevenu citoyen, qu'elles confirment que l'Elysée d'hier était très loin d'être vertueux ?

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## **III) Ce que l'affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy nous dit de la justice**

Il ne faut pas oublier que la justice, aussi indépendante soit-elle, est une fonction de l'Etat. Au-delà de ce cas particulier demeurent les questions essentielles: le maintien du juge d'instruction dans sa conception actuelle, celui du parquet et de la police judiciaire, les limites au rôle des médias dictées par le respect de la personne humaine. Une tribune de Jean-Claude Magendie, ancien magistrat et membre de la membre de la haute autorité chargée d'organiser les primaires de l'UMP en 2016.



Les magistrats sont-ils allés trop loin? Cette question a été posée à l'occasion des écoutes téléphoniques ordonnées par des juges d'instruction de l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, de son avocat pendant plusieurs mois, et de la perquisition du bureau d'un haut magistrat du parquet de la Cour de cassation.

La réserve à laquelle je me considère toujours tenu me conduit à privilégier la réflexion au détriment de l'émotion à travers l'exposé des clefs de compréhension permettant à chacun de se faire son opinion.

Ce serait une erreur de perspective de ne considérer que les juges. La justice, c'est aussi le parquet et la police judiciaire, les politiques, les avocats et les médias et toute la difficulté réside dans les interactions entre ces différents acteurs.

Les juges sont constitutionnellement gardiens des libertés individuelles; ils ne peuvent y porter atteinte que dans les cas prévus par la loi et

permettant la mise en œuvre de mesures coercitives (perquisitions, écoutes, garde à vue) et l'on conçoit que l'esprit de celle-ci conduit à ce que l'atteinte légitime soit dans un rapport étroit de proportionnalité avec la gravité des faits dont la personne –par ailleurs bénéficiaire de la présomption d'innocence– est suspectée.

Cette logique peut se heurter à la confusion des rôles confiés au juge d'instruction: tout à la fois enquêteur et juge le risque –maintes fois souligné, spécialement à la suite de l'affaire d'Outreau– est que la qualité de juge, neutre et impartial, disparaisse derrière celle d'enquêteur enfermé qu'il est dans sa démarche d'investigation. Le tout dans un contexte où le secret de l'instruction devient une fable.

Ce juge doit aussi être guidé par le principe d'égalité devant la loi qui mérite mieux que des fausses évidences. Si un ancien chef de l'Etat est un citoyen comme un autre, encore faut-il se souvenir de cet aphorisme d'un philosophe de l'antiquité:

«Il n'y a pas de pire injustice que de traiter également des choses inégales.»

Le principe de proportionnalité déjà évoqué interdit de faire l'économie de cette ancienne qualité comme du positionnement de l'intéressé dans le jeu politique présent et peut-être futur qui devrait conduire à une prudence accrue.

Ce juge n'est pas seul; l'instrumentalisation de la justice par le politique constitue un risque inhérent au jeu institutionnel. La justice, quel que soit son degré d'indépendance, ne peut laisser le pouvoir indifférent lorsqu'une affaire a un impact sur la vie de la Cité.

Il faut se garder de l'angélisme –de l'hypocrisie?– qui verrait le politique indifférent à ce qui se joue dans les cabinets d'instruction et seulement soucieux d'éviter toute interférence.

### **De l'importance du secret professionnel de l'avocat**

C'est oublier que la justice est une fonction de l'Etat, même si elle en est une fonction séparée, que le gouvernement, très légitimement, définit la politique pénale et en assure l'application par l'intermédiaire du parquet; c'est oublier que celui-ci doit informer la chancellerie des affaires en

affaires en cours, que le parquet est saisi par le juge d'instruction d'une demande d'extension de sa saisine en cas de découverte d'une nouvelle infraction en cours d'information, c'est oublier enfin que le parquet est une partie, même si l'on peut regretter qu'il ne soit pas une partie comme une autre et sur un strict pied d'égalité avec la défense.

C'est qu'en effet il n'y a pas de justice libre sans défense forte. Le respect des droits de la défense, au cœur du procès équitable, implique le respect du secret professionnel de l'avocat –très proche du secret des sources du journalisme– conçu comme un impératif catégorique et démocratique. Comment la défense peut-elle être assurée si l'avocat est écouté, son cabinet perquisitionné, ses dossiers saisis?

Et cette protection ne signifie pas immunité ou impunité de l'avocat: le secret peut céder s'il existe des éléments très précis et concordants de nature à le faire soupçonner de la commission d'une infraction. Et cette atteinte ne peut alors qu'être strictement proportionnelle à la gravité de l'infraction suspectée.

Les médias enfin ne sauraient être exclus de la réflexion qui nous occupe. Leur rôle de «chien de garde» de la démocratie est incontestable; pour autant ce quatrième pouvoir ne devrait-il pas mieux être encadré dans ses rapports avec la justice?

Dans le monde médiatique où l'instant présent occulte toutes les perspectives et nous submerge, la justice risque de devenir l'ouvrier de la 25e heure confirmant ou infirmant, dans l'indifférence générale le jugement médiatique rendu à chaud, sans contradictoire.

En quoi les photos des personnes mises en cause –dont on rappelle hypocritement qu'elles sont présumées innocentes– sont-elles essentielles à l'information de nos concitoyens? Ne voit-on pas que cette publicité, dans sa violence, rétablit la peine barbare du pilori dont l'estrade ne se dresse plus au milieu du village mais du monde et que cette publicité constitue avant même la décision de justice, la peine collective que l'on croyait disparue avec l'Ancien Régime?

Au-delà de ce fait divers qui sera balayé par le suivant, demeurent les questions essentielles: le maintien du juge d'instruction dans sa conception actuelle, celui du parquet et de la police judiciaire,

les limites au rôle des médias dictées par le respect de la personne humaine, toutes questions qui traduisent une justice française à bout de souffle au sein d'un Etat dont la faiblesse ne peut qu'inquiéter.

slate.fr-Jean-Claude agendie

## "Discrimination de médiatisation": Le PCF alerte le CSA



Le Parti communiste français estime être "quasiment absent des antennes" face à un Front national qui "a table ouverte". Le PCF a annoncé mercredi avoir alerté le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à propos de la "discrimination de médiatisation" dont il est victime.

Le Parti communiste a annoncé dans un communiqué de presse ce mercredi avoir été reçu par le CSA. "Lors de cette audition par la commission Pluralisme et campagne électorale présidée par Francine Mariani-Ducray et Sylvie Pierre-Brossolette, le PCF a alerté le CSA sur la discrimination de médiatisation dans l'audiovisuel dont il était victime".

"Le PCF, formation fondatrice du Front de gauche, qui est représenté par un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen, et qui est la troisième force politique en termes d'élus locaux estime être "quasiment absent des antennes". Le PCF estime que "les radios et les chaînes de télévision doivent respecter les exigences de pluralisme et d'équité des temps de parole entre les différentes formations politiques". Ce qui est donc loin d'être le cas.

Surtout si l'on compare le sort réservé au PCF

avec le Front National. "Il est ainsi inacceptable que le FN, qui n'a aucun groupe parlementaire et qui n'a que cinq maires de petites communes, ait table ouverte permanente sur tous les plateaux de télévision et les radios". "De la même manière, les débats de fond comme les confrontations d'opinion concernant les enjeux liés aux élections municipales et européennes sont dénaturés ou absolument pas traités. Comment ne pas s'étonner de l'abstention qui risque de favoriser la droite et l'extrême droite ?", interroge encore le PCF. "Cette alerte utile à notre démocratie appelle une mobilisation populaire pour contrarier le conformisme dominant et réhabiliter l'action politique citoyenne et pluraliste", conclut le communiqué.

humanite.fr

## DSK sur Hollande: "Une fusée qui ne part pas droit ne monte pas au ciel"

lexpress.fr-Benjamin Sportouch

Dominique Strauss-Kahn porte un regard sévère sur l'action de François Hollande.



Pour l'ancien directeur général du FMI, les erreurs de François Hollande remontent à ses premières décisions.

REUTERS/Charles Platiau

Dominique Strauss-Kahn porte un regard très critique sur l'action de François Hollande.

Ses erreurs remontent à ses premières décisions, estime l'ancien directeur général du FMI. "Une fusée qui ne part pas droit ne monte pas au ciel", confie-t-il à des proches.

## IV) UMP : Union Magouille Panique



Jean-François Copé et François Fillon à Strasbourg le 5 mars (Jean-Marc Loos/Reuters)

La France devient-elle un pays de fous ? On se pose la question en observant l'actualité quotidienne, de plus en plus surréaliste, éberluante, atterrante. Une excellente ministre pédale dans la semoule de sa communication et vlan ! une pécadille devient la « grosse » affaire qui masque les vraies grosses affaires de l'UMP.

C'est sûr, ce gouvernement est passé maître dans l'art de glisser sur des peaux de banane qu'il sème lui-même sous ses pieds. Ce serait burlesque, digne de Chaplin ou Keaton, si ce n'était aussi pitoyable politiquement parlant. Pourquoi Christiane Taubira a-t-elle sinon menti, au moins causé dans l'à-peu-près ? Pourquoi pour sa défense brandit-elle devant les caméras des documents qui l'enfoncent encore plus ? Pourquoi Jean-Marc Ayrault en rajoute-t-il dans la confusion ? Cette équipe PS a un jeu poussif, peu efficace, mais elle détient la possession du ballon et semble capable de quelques actions d'éclat certes trop rares (le mariage pour tous). En face, une équipe UMP lessivée, sans fond de jeu, dont les meneurs de jeu se détestent, incapable de

courir à cause du poids de ses casseroles cumulées... Alors, bon dieu de bon sang, pourquoi l'équipe gouvernementale fait-elle cadeau à ce minable adversaire de passes décisives contre son camp ? Avant que le ballon ne rebondisse dans les bras du FN (qui regarde ce mauvais match la mine réjouie en pensant au prochain tour de qualif'), faudra-t-il que François Hollande engage José Mourinho, Carlo Ancelotti ou Laurent Blanc pour quelques conseils technico-tactiques de base ?

Ce gouvernement est certes maladroit (euphémisme) dans sa com, mais il est plus honnête, plus républicain, moins magouilleur que ses prédécesseurs de droite. On a du mal à faire le compte des affaires et procédures en cours : Karachi, Bettencourt, fadettes, Kadhafi, Takiedine, Bygmalion, subornations de témoins ou de magistrats ou d'avocats, Buisson... On a aussi du mal à suivre le cortège de leaders de droite aux prises avec les juges ou mouillés dans des affaires pas hyper conformes aux principes républicains : Sarkozy, Guéant, Copé, Woerth,

Balkany, rien que ça, sans même remonter jusqu'à Chirac, Balladur, Pasqua... Tout ça pour des « broutilles » telles que la corruption, le détournement d'argent public, les pressions sur l'appareil judiciaire, l'écoute de journalistes faisant simplement leur travail, le financement occulte, le détournement de la puissance étatique et de l'intérêt général vers des intérêts particuliers individuels ou claniques...

Les maladroites d'une Taubira seraient plus graves que ce pourrissement généralisé ? Certes, le principe de la présomption d'innocence existe et tant que les jugements ne sont pas prononcés, ce principe prévaut. Mais l'accumulation de faits, de documents et de soupçons commence à peser lourd du côté de l'UMP en général et du clan Sarkozy en particulier. Si j'étais eux, je filerais doux, je me ferais discret... ou peut-être que la panique avançant, je ferais comme eux, j'exploiterais la moindre erreur de l'adversaire pour créer un gigantesque enfumage, une kolossale diversion. « Merci au paratonnerre Taubira d'avoir provisoirement détourné la foudre qui menaçait de cramer notre camp politique » doivent se dire les umpistes. Ils demandent sa démission. Ils se foutent du monde ou bien ? Sans même parler de toutes ses casseroles judiciaires, Sarkozy a pris comme conseiller un fou furieux d'extrême-droite, il a fait entrer un maurassien au cœur du pouvoir et de la République : ça, c'est extrêmement grave, ça relève de la haute trahison de la République et de la Nation, et moi, je réclame l'inéligibilité définitive de Nicolas Sarkozy pour avoir placé au sommet de la République un ennemi déclaré de la République et de ses principes fondamentaux.

Mais patience : l'affaire Taubira est un épiphénomène passager, alors que les affaires de la sarkozie, potentiellement beaucoup plus graves, beaucoup plus lourdes, vont suivre le lent et long cours de la justice. La vérité judiciaire finira bien un jour par éclater.

Si la petite affaire Taubira semble plus grande que les grosses affaires UMP, c'est aussi parce que les médias et journalistes le veulent bien. Je regardais Galzi hier soir sur I-Télé. C'est un bon présentateur, Galzi, et sans doute un homme honnête, sympathique (je ne le connais pas, donc je présume de ces qualités), mais il est pris dans le système fou des chaînes infos en continu : il faut sans arrêt du buzz, du scoop, du spectacle, du chaud bouillant. Comme la nature, les chaînes info ont horreur du vide, du calme, du normal.

Hier, le chaud bouillant, c'était Taubira, et Galzi, recevant débatteurs ou député PS ne posait qu'une seule question : pourquoi elle a menti, Taubira, hein ? On avait beau lui répondre calmement que l'affaire Taubira n'en était pas une, qu'elle servait à occulter les affaires UMP, rien à faire, Galzi restait fixé sur Taubira. Bon, je cite Galzi parce que c'est lui que je regardais, mais c'était sûrement la même chose sur LCI, BFM, TF1, France TV, et c'est la même chose ce matin dans 90% des éditoriaux. Nous, les médias, et nous les lecteurs-spectateurs-citoyens, participons plus ou moins, à notre corps défendant ou pas, à cette indigeste mayonnaise. Ne nous trompons pas d'affaires d'Etat : les plus graves pour la république et la démocratie, ce sont celles qui sont accrochées aux fesses des dirigeants de l'UMP et c'est avant tout sur celles-là que la lumière doit être faite pour que les citoyens sachent comment ils ont été gouvernés.

lesinrocks.com

## V) Sarkozy, le retour du refoulé

marianne.net-François Loncle

**L'éventuel retour de Sarkozy est gravement hypothéqué par les affaires auxquelles son nom est mêlé...**



Lionel Cironneau/AP/SIPA

Il ne tient plus en place. Atteint à la fois du syndrome du président vaincu et d'une grave rechute de la danse de Saint-Guy, l'ex-président se déploie tous azimuts. De remise de décoration

en concert de charité, de meeting municipal - quitte à plomber encore plus la candidature de son amie NKM - en conférences lucratives, Nicolas Sarkozy a retrouvé son rôle de prédilection : M. Je-suis-partout.

Il est temps pour lui de réaliser que «toutes les situations capitales de la vie sont [...] sans retour», comme l'écrit Milan Kundera.

Méthodiquement, Sarkozy développe, depuis plusieurs mois, une stratégie de communication destinée à faire croire qu'il revient en politique, ce que relaie avec avidité une certaine presse complaisante. Or, cette ambition s'avère illusoire.

Au contraire de ce qu'il ne cesse de seriner, Sarkozy n'a pas changé. Il reste ce personnage impulsif, outrancier, coléreux, arrogant. Hier comme aujourd'hui, il ignore toute pondération, toute mesure, toute retenue. Entonnant une ritournelle maréchaliste («Je me donne à la France»), il prétend que son retour est «une fatalité», alors que ce serait une offense. Même les caciques de l'UMP en sont persuadés, au point de tout entreprendre pour endiguer ses aspirations revanchardes.

En effet, la cohorte des prétendants de droite - François Fillon, Xavier Bertrand, Alain Juppé, Bruno Le Maire... - veut soumettre à une primaire Nicolas Sarkozy, qui réfute cette procédure, pourtant approuvée par 90 % des militants. Quelle ingratitude envers un parti qui a généreusement épongé ses énormes dettes de campagne ! Au demeurant, l'UMP vient d'adopter un projet économique qui dresse l'inventaire du quinquennat précédent et qui en relève implicitement tous les manquements et les erreurs.

**De surcroît, l'éventuel retour de Sarkozy est gravement hypothéqué par les affaires auxquelles son nom est mêlé.**

Certes, il a bénéficié d'un non-lieu dans le scandale Bettencourt, mais il reste encore impliqué dans quatre autres dossiers sulfureux. D'abord, dans l'affaire Karachi, il a avalisé, en tant que ministre du Budget, la création de la société luxembourgeoise Heine par laquelle transitèrent des commissions liées à des ventes d'armement au Pakistan qui auraient alimenté la caisse noire de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur.

Ensuite, une enquête judiciaire examine la régularité des juteux contrats conclus, sans appels d'offres, entre l'Élysée et un cabinet dirigé par le maurassien Patrick Buisson, conseiller de l'ex-président. Puis, Sarkozy est soupçonné d'être intervenu en faveur de son ami Bernard Tapie contre le Crédit lyonnais et d'avoir favorisé une procédure d'arbitrage particulièrement dommageable aux intérêts de l'État.

Enfin - sans doute le plus grave -, une information judiciaire investigate les rumeurs insistantes de financement libyen de la campagne de Sarkozy en 2007, ce qui soulève des interrogations sur l'intervention militaire contre Kadhafi en 2011, entraînant le pays dans le chaos. L'honneur de la gauche serait, d'ici à la fin de l'actuel quinquennat, de diligenter une commission d'enquête parlementaire faisant toute la lumière sur les relations franco-libyennes entre 2002 et 2012.

Si des sympathisants de droite espèrent que Sarkozy reviendra, la plupart des Français sont soulagés d'en être débarrassés. Ils sont même 70 % à porter un jugement négatif sur son quinquennat. Ils n'ont pas oublié le Fouquet's, le yacht de Bolloré, le discours paternaliste de Dakar, la remise en cause de la laïcité, le débat délétère sur l'identité nationale, les 75 milliards de cadeaux fiscaux aux grandes fortunes, l'augmentation de 172 % de son propre salaire.

Ils connaissent son lourd passif économique qui lui vaut la note indigne de 3 sur 20 attribuée par Jean Supizet, économiste des Echos : durant sa présidence, la dette publique a progressé de 50 %, la croissance a chuté à 0 %, la balance commerciale s'est détériorée de 56 %, 350 000 emplois industriels ont été détruits, 337 000 personnes supplémentaires sont tombées sous le seuil de pauvreté, 1 million de chômeurs en plus a été comptabilisé.

Si Sarkozy finit par revenir, il ne fera qu'une brève apparition. Car il fera face à un rejet populaire massif. Car il devra justifier son bilan catastrophique. Car il sera encore plus embourbé dans les scandales. Car il affrontera l'opposition déterminée des barons de l'UMP.

Tout compte fait, il peut bien reparaître puisque, comme le dit Alfred de Musset : «Le retour fait aimer l'adieu.»

*François Loncle est député de l'Eure (groupe socialiste républicain et citoyen)*

## Écoutes: Michel Sapin qualifie Sarkozy de "pervers"

Pour le ministre du Travail, Michel Sapin, Manuel Valls est moins "pervers" qu'un de ses prédécesseurs: Nicolas Sarkozy.

Le ministre du Travail Michel Sapin a défendu jeudi Manuel Valls en affirmant qu'on pouvait être ministre de l'Intérieur sans être "aussi pervers" que Nicolas Sarkozy qui "adorait avoir sur son bureau toutes les écoutes du monde".

Alors que Manuel Valls a affirmé ne pas avoir été au courant des écoutes visant l'ancien président de la République et son avocat, Michel Sapin a expliqué sur Europe 1 que Manuel Valls "n'avait pas à savoir", ajoutant: "Parce que Nicolas Sarkozy adorait avoir sur son bureau toutes les écoutes téléphoniques du monde, il faudrait que tous les autres ministres de l'Intérieur soient aussi pervers que lui, mais non".

"On peut être ministre de l'Intérieur sans être pervers. On n'est pas tous obligés d'être à l'image de quelqu'un qui s'appelle Nicolas Sarkozy", a-t-il insisté.

bfmtv.com-La rédaction

LAPRESSEENREVUE.EU

## VI) "La France offre un spectacle affligeant"

La zone de turbulences dans laquelle est plongée la droite française est en train de s'étendre à la majorité. Entre graves dérives et flou artistique, la vie politique française consterne la presse étrangère.

Courrier international.com



Dessin de Mix&Remix

"Oui ou non, le gouvernement savait-il que Nicolas Sarkozy avait été placé sur écoute ?" Le Soir pose la question sans détour à la une et y répond, dans un éditorial peu flatteur sur la France, celle "des amateurs et celle des corrompus." Les affaires de Nicolas Sarkozy sont en train de rattraper le gouvernement, après le cafouillage de la ministre de la Justice qui a finalement avoué – après avoir juré le contraire – qu'elle savait que l'ancien président était écouté, avant que le Premier ministre ne la contredise ... puis vole à son secours devant les demandes de démission lancées par l'opposition !

Le constat du quotidien de Bruxelles est sans appel : "La France offre un spectacle affligeant. D'un côté : des faits très graves reprochés à l'ancien président Nicolas Sarkozy, accusé non seulement d'avoir illégalement financé ses campagnes électorales, mais aussi d'avoir fait pression sur un magistrat pour échapper aux mailles du filet de la justice. De l'autre : son successeur, François Hollande, incapable de faire en sorte que son gouvernement parle d'une seule voix".



## Des boules puantes

L'actuel locataire de l'Élysée se trouve effectivement en mauvaise posture à son tour. Lui qui, rappelle le New York Times, "s'engagea à être "normal" au risque de faire craindre aux journalistes politiques de s'ennuyer. "C'était compter sans les affaires judiciaires, les enquêtes et les soupçons généralisés de malversations qui poursuivent Nicolas Sarkozy et ses lieutenants au-delà des couloirs du pouvoir – et qui, tel que cela apparaît aujourd'hui, vont même impliquer Mr. Hollande", suppose le quotidien américain.

Le Soir enfonce le clou : "La gravité des dérives des uns n'efface pas la légèreté des autres. La vie politique se résumerait-elle à ce lancer de "boules puantes" dont chacun escompte un bénéfice électoral ?"

C'est le Financial Times qui répond à cette question, en soulignant que "tandis que les deux camps se sont entraînés dans une furieuse empoignade, [...] les commentateurs avertissent que le principal bénéficiaire est probablement le Front national de Marine Le Pen, qui a bien l'intention de tirer profit d'une désaffection généralisée envers les principaux partis lors des élections du 23 et 30 mars."

## VII) Gaz de schiste : la justice interdit de regarder

Ludovic Dupin



© Flickr - Ownipics - c.c.

**Le tribunal administratif de Melun a refusé à Hess Oil la possibilité de forer un puits d'exploration conventionnel sous prétexte qu'il s'intéresse aux hydrocarbures non conventionnels. Une première en France.**

Comme attendu le mercredi 12 mars, le tribunal administratif de Melun a interdit au pétrolier américain Hess Oil de forer un puits d'exploration pétrolière à Nonville (Seine-et-Marne), à la demande d'opposants au gaz de schiste. Ces derniers dénoncent le fait que l'industriel s'intéresse aux hydrocarbures non conventionnels. Aussi, ils se réfèrent à la loi du 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique. Le pétrolier américain s'était pourtant engagé à n'utiliser que des techniques traditionnelles de forage.

L'interdiction d'un forage pétrolier est une première en France... Et qui plus est une première dangereuse. Avec cette décision, le tribunal interdit l'idée même de regarder le sous-sol français. Pire, il soupçonne a priori un investisseur étranger de ne pas respecter la loi française en employant une technique interdite.

### La circulaire Batho

Cette décision s'inscrit dans un contexte général d'hostilité à toute activité pétrolière en France. Une centaine de permis sont aujourd'hui bloqués par l'administration française. Surtout, la circulaire 2012 de Delphine Batho, ex-ministre de

l'écologie, continue à freiner toute initiative. Elle impose aux préfets de refuser les permis utilisant la fracturation hydraulique, conformément à la loi.

Mais la circulaire va bien plus loin en imposant aussi l'abrogation des permis "si les travaux prévus ou réalisés laissent apparaître que l'objectif géologique réellement visé concerne des roches-mères" en précisant que "les forages qui ne viseraient spécifiquement que des objectifs situés dans des roches mères ne sont pas acceptables".

usinenouvelle.com-Ludovic Dupin

LAPRESSEENREVUE.EU

## Le Conseil constitutionnel censure le fichier national des personnes surendettées

**Les Sages ont jugé que le registre national des crédits à la consommation souscrits par les particuliers dans le but de lutter contre le surendettement portait "une atteinte excessive au respect de la vie privée".**



Les Sages ont jugé, jeudi 13 mars, que le registre national des crédits à la consommation souscrits par les particuliers dans le but de lutter contre le surendettement portait "une atteinte excessive au respect de la vie privée". (MAXPPP)

Par Francetv info avec AFP

Le Conseil constitutionnel a censuré, jeudi 13 mars, la création d'un fichier national du crédit à la consommation. Les Sages ont jugé que le registre national des crédits à la consommation souscrits par les particuliers dans le but de lutter contre le surendettement, placé sous la responsabilité de la Banque de France, portait "une atteinte excessive au respect de la vie privée".

Le Parlement a adopté définitivement le projet de loi sur la consommation, défendu par le ministre Benoît Hamon, jeudi 13 février. Il restait au texte à franchir l'étape du Conseil constitutionnel. Outre la création d'un fichier national du crédit à la consommation, ce texte prévoyait notamment des "class actions" à la française, la possibilité de vendre des lunettes et lentilles sur internet et des tests de grossesse dans les supermarchés, une meilleure protection contre le démarchage téléphonique et une lutte renforcée contre l'obsolescence programmée.

francetvinfo.fr

## VIII) FRANCE 2. David Pujadas serait sur la sellette : doit-il ou pas quitter le 20 Heures ?



Par Audrey Kucinskas  
Médiatrice du Plus

**David Pujadas est-il sur le départ ? Les chiffres de son 20 Heures ne sont pas bons. Thierry Thuillier, patron de France 2, a beau démentir, la rumeur voudrait qu'on lui trouve bientôt un remplaçant. Le départ du journaliste, vous l'espérez secrètement ? Ou ce serait un drame pour l'information ? On fait le tour de la question !**

Édité par Audrey Kucinskas Auteur parrainé par Aude Baron



David Pujadas est présentateur du 20 heures de France 2

ZAPPÉ ? David Pujadas rame. Tous les soirs, son 20 Heures est en dessous de celui de TF1, et la pression monte. Le 12 mars, par exemple, 4.2 millions de personnes se trouvaient devant France 2, et 6.8 sur la chaîne concurrente. L'écart est énorme, et depuis la fin des J.O de Sotchi, il se creuse.

Sur puremédiat.com, Thierry Thuillier, patron de France 2, se veut rassurant.

*"Le chantier est en cours sur le 20 Heures, la réflexion est permanente. Tout comme sur l'access. Le 20 Heures est bas, l'access aussi. Nous avons une réflexion globale et une responsabilité collective. Les rumeurs ne sont pas fondées, David Pujadas reste à sa place. Il vaut mieux se concentrer sur le contenu des JT plutôt*

que sur les personnalités".

Mais dans les couloirs, le départ de Pujadas, aux commandes du journal depuis 13 ans, serait sur toutes les lèvres.

Vous en pensez quoi ? Souhaitez-vous voir partir le journaliste de France 2 ? Ou vous manquerait-il beaucoup trop ? Pujadas, vous en avez assez ?

### Non ! David Pujadas ne doit pas partir

1- Cela fait 13 ans qu'il est à la tête du 20 Heures, il connaît bien son sujet. Moi, voir PPDA quitter TF1, ça m'avait fendu le cœur. Je ne souhaite pas revivre ça. Ce n'est pas pour rien si c'est lui que François Hollande a choisi pour donner sa première interview après son élection en mai 2012 !

<http://api.dmcloud.net/player/embed/4e7345aa94a6f677ac0005f9/4fc51cb122c16f1681000001/42ba16163e384baeab5bb8470e43d560?exported=1>

2- Je ne vois pas bien qui pourrait prendre la place de David Pujadas. Pour moi Laurent Delahousse est bien trop centré sur son image pour faire un bon présentateur du 20 Heures. Même si la rumeur voudrait qu'Anne-Sophie Lapix prenne la relève, ça m'étonnerait : elle vient d'arriver sur France 5 pour "C à vous", elle ne va pas déjà quitter l'émission...

À mon avis, il faudrait surtout remplacer "L'émission pour tous" de Laurent Ruquier par un nouveau programme, parce que c'est à cause de lui si les audiences baissent...

3- David Pujadas, ce sont tout de même de grands moments de télévision. Le 31 janvier 2011, le journaliste servait un café à Jamel Debbouze sur le plateau de son journal...

<http://youtu.be/aSfRAVBrnWQ>

Ou en octobre 2013, Fabrice Luchini lui avait fait une déclaration d'amour incroyable (à la 6e minute). David Pujadas me manquerait beaucoup !

[http://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=dqRxjNjknO4#t=37](http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=dqRxjNjknO4#t=37)

## Oui ! David Pujadas doit laisser sa place

1- Il serait temps de se renouveler : cela fait 13 ans que David Pujadas présente ce journal. C'est beaucoup trop ! Pour moi, il est devenu ringard et poussiéreux. Il est temps que France 2 cherche son Gilles Bouleau pour donner du renouveau à ce programme !

2- David Pujadas, ça se voit qu'il n'est plus vraiment motivé. Le 29 janvier 2014, il est arrivé en retard... à son propre JT !

<http://youtu.be/WvnAKkXfXQ4>

Le 28 janvier 2014, il a appelé le journaliste Philippe Verdier "Philippe Merdier"...

<http://dai.ly/x8udjo>

Mais ces erreurs ne datent pas d'hier. Déjà, le 31 mars 2009, il avait piqué une grosse colère sur son plateau...

<http://dai.ly/x8udjo>

3- David Pujadas, on ne peut pas dire que ce soit un intervieweur de choc. Le 31 juillet 2013, lors de son face à face avec Bernard Tapie, il s'est carrément fait humilier.

<http://youtu.be/FFSTp64NMvI>

Et il n'a pas su mener le débat entre Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen, le 23 février 2012, dans "Des paroles et des actes". La présidente du Front national avait refusé de débattre.

<http://youtu.be/Kzj4ZxiiRmQ>

nouvelobs.com



**A Suivre...**  
**La Presse en**  
**Revue**